

**CONVENTION  
DE MINAMATA  
SUR LE MERCURE**Distr. générale  
11 mars 2022Français  
Original : anglais**Conférence des Parties à la Convention de  
Minamata sur le mercure****Quatrième réunion**En ligne, 1<sup>er</sup>–5 novembre 2021 et Bali (Indonésie),  
21–25 mars 2022

Point 4 i) de l'ordre du jour

**Questions soumises à la Conférence des Parties pour  
examen ou décision : évaluation de l'efficacité****Donner effet à l'article 22 de la Convention de Minamata sur le  
mercure : évaluation de l'efficacité****Additif****Consultations relatives au cadre de l'évaluation de l'efficacité de  
la Convention****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Au cours du débat en ligne de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata, l'examen du point 4 i) de l'ordre du jour sur l'évaluation de l'efficacité de la Convention a débuté. Après la présentation générale par le secrétariat des documents relevant de ce point, la Présidente de la quatrième réunion de la Conférence des Parties a rappelé qu'après la troisième réunion de la Conférence des Parties, certaines Parties avaient engagé des consultations informelles sur les points qui étaient restés en suspens à cette réunion et pour lesquels la poursuite des travaux n'avait pas été mandatée par la décision MC-3/10<sup>1</sup>. Le représentant de la Norvège a rendu compte de ces consultations et proposé, au nom de son pays et du Canada, un cadre pour la première évaluation de l'efficacité, qui figure dans un document de séance de la quatrième réunion<sup>2</sup>.

2. À l'issue du débat, la Conférence des Parties a décidé de tenir des consultations intersessions, qui seront facilitées par le secrétariat, sur le cadre d'évaluation de l'efficacité de la Convention, en prévision de la reprise de la quatrième réunion de la Conférence des Parties, qui doit se tenir à Bali (Indonésie) du 21 au 25 mars 2022.

<sup>1</sup> Voir le document publié sous la cote UNEP/MC/COP.4/28, Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure sur les travaux de sa quatrième réunion (segment en ligne).

<sup>2</sup> Voir le document publié sous la cote UNEP/MC/COP.4/CRP.1, intitulé « A framework for the first effectiveness evaluation of the Minamata Convention on Mercury » (« Cadre pour la première évaluation de l'efficacité de la Convention de Minamata sur le mercure »), disponible (en anglais seulement) à l'adresse [https://www.mercuryconvention.org/sites/default/files/inline-files/UNEP-MC-COP.4-CRP.1\\_NorCan\\_EE.English\\_Final.pdf](https://www.mercuryconvention.org/sites/default/files/inline-files/UNEP-MC-COP.4-CRP.1_NorCan_EE.English_Final.pdf).

## II. Consultations intersessions en prévision de la reprise de la quatrième réunion de la Conférence des Parties

3. Le 9 décembre 2021, la Secrétaire exécutive a envoyé des informations sur le plan de travail du secrétariat visant à apporter un soutien aux consultations intersessions sur le cadre de la première évaluation de l'efficacité de la Convention.
4. Une session d'information a eu lieu le 15 décembre 2021. Les Parties à la Convention et les parties prenantes ont été invitées à présenter leurs observations écrites le 20 janvier au plus tard. Les observations présentées ont été mises à disposition dans l'espace de travail en ligne dédié au cadre<sup>3</sup>.
5. Les 25 et 27 janvier 2022, le secrétariat a organisé des consultations en ligne concernant les observations écrites qu'il avait reçues. Les Parties ont été invitées à présenter leurs observations écrites, à faire des observations supplémentaires, à demander des éclaircissements et à fournir toute autre information pertinente. Le 10 mars, le secrétariat a convoqué une session visant à faire le point afin de poursuivre l'examen des questions relatives à l'évaluation de l'efficacité avant la reprise de la quatrième réunion de la Conférence des Parties et de fournir une mise à jour de toute autre information susceptible d'aider les Parties à se préparer à donner effet à l'article 22.
6. Quarante-sept Parties ont participé activement au processus de consultation pendant la période intersessions, entre le segment en ligne de novembre 2021 et le segment en présentiel qui doit se tenir en mars 2022, tout comme un certain nombre d'États non Parties et 26 organisations de parties prenantes. Trois Parties ont présenté des observations écrites générales, dans lesquelles elles ont exprimé leur engagement à poursuivre le processus et leur appréciation du travail déjà accompli<sup>4</sup>. Des observations écrites spécifiques, des questions et des éclaircissements ont été reçus de six Parties<sup>5</sup>.
7. Les Parties ont utilisé divers documents pour rédiger des observations écrites et d'autres contributions, notamment le document publié sous la cote UNEP/MC/COP.4/18 sur l'évaluation de l'efficacité, qui contient un tableau couvrant huit domaines d'activité visant à donner effet à l'article 22 ; le document publié sous la cote UNEP/MC/COP.4/CRP.1, qui contient une proposition de la Norvège et du Canada présentée pour examen lors du premier segment de la quatrième réunion de la Conférence des Parties, qui contient un cadre pour la première évaluation de l'efficacité de la Convention de Minamata ; les documents publiés sous les cotes UNEP/MC/COP.4/18/Add.1 et UNEP/MC/COP.4/INF/11, qui présentent les travaux intersessions effectués par les Parties pour achever l'élaboration des indicateurs ; les documents publiés sous les cotes UNEP/MC/COP.4/18/Add.2, UNEP/MC/COP.4/INF/12 et UNEP/MC/COP.4/INF/25, qui décrivent le travail intersessions effectué par les Parties et les experts pour faire avancer les travaux sur la rédaction d'un document d'orientation sur l'exercice d'une surveillance de manière à tenir à jour des informations harmonisées et comparables sur les concentrations de mercure dans l'environnement pour appuyer l'évaluation de l'efficacité de la Convention de Minamata ; et le document publié sous la cote UNEP/MC/COP.3/14, le rapport du groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation de l'efficacité, qui a élaboré un projet de cadre d'évaluation de l'efficacité de la Convention pour la troisième réunion de la Conférence des Parties.

## III. Compilation

8. On trouvera dans le document UNEP/MC/COP.4/INF/29 (en anglais seulement) une compilation des observations écrites, des questions et des éclaircissements, présentée comme suit :
- a) L'annexe I contient les observations écrites spécifiques, les questions et les éclaircissements des Parties suivantes, compilés dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (observations écrites), République islamique d'Iran (observations écrites), États-Unis d'Amérique (observations écrites), Union européenne et ses États membres (observations écrites), Japon (observations écrites), Chine (observations écrites), Chine (questions supplémentaires), États-Unis (éclaircissements).

<sup>3</sup> [owncloud.unog.ch/s/2dmsHJXANpYwH8m](https://owncloud.unog.ch/s/2dmsHJXANpYwH8m).

<sup>4</sup> Des observations écrites générales ont été reçues du Koweït, de Maurice et d'Oman.

<sup>5</sup> Des observations écrites spécifiques, des questions et des éclaircissements ont été reçus de la Chine, des États-Unis, de l'Iran, du Japon, du Royaume-Uni et de l'Union européenne et de ses États membres.

b) L'annexe II contient les observations écrites générales des Parties suivantes, compilées dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues : Oman, Koweït, Maurice.

---